

Château-Chinon, le 5 septembre 2014

Madame Frédérique MATTES
Inspectrice de l'Education nationale,

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et enseignants
spécialisés et Psychologues des RASED

Inspection de
l'Education Nationale
Château .Chinon
Nivernais Morvan
BP 9
58120 CHATEAU-CHINON

Note de service N° 1- 2014/2015 (À faire émarger par les enseignants)

1. PRIORITÉS NATIONALES DE LA RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

La circulaire de rentrée (n°2014-068 du 20/05/14) décline la philosophie générale de la loi d'orientation dite de refondation de l'Ecole de la République qui place **la qualité des apprentissages** au cœur de l'action engagée. Des réformes ambitieuses ont été engagées, les évolutions se poursuivront à la rentrée 2014-2015, de manière cohérente et progressive, autour de quatre grands axes :

- **Accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle ;**
- **Combattre les inégalités tout au long de la scolarité ;**
- **Former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives ;**
- **Promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante.**

Ces priorités trouveront leur déclinaison au plan départemental sous diverses modalités.

• La refonte du socle commun et des programmes :

Durant l'année 2014-2015, les nouveaux programmes de la maternelle, de l'école élémentaire et du collège seront élaborés, débattus et publiés.

Les enseignants seront consultés, lors d'une demi-journée banalisée (entre le 22 septembre et le 21 octobre 2014), sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture et le nouveau programme de maternelle.

Une seconde consultation sera organisée entre janvier et mai 2015 sur les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège, qui seront publiés en juin 2015.

• L'évaluation des élèves :

« Pour améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves, il importe de faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation des élèves. L'évaluation doit faire l'objet d'une réflexion accrue des équipes pédagogiques. Il convient d'indiquer précisément ce qui est attendu de l'élève, de lui restituer un bilan détaillé de son travail et de lui donner les moyens de progresser ».

La conférence nationale de consensus qui a été lancée par M. le Ministre le 24/06/14 a permis de mettre en débat cinq questions :

- Comment l'évaluation peut-elle être mise au service des élèves et participer à leurs progrès ?
- Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ?
- Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ?
- Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ?
- Comment mobiliser les évaluations dans la détermination des parcours des élèves, leurs choix d'orientation et les procédures d'affectation ?

Je vous invite à visiter le site dédié : <http://www.education.gouv.fr/cid80650/lancement-de-la-conference-nationale-des-eleves.html>).

Certaines équipes se sont déjà engagées dans une réflexion sur ce sujet, j'invite tous les secteurs à s'investir sur ce champ. N'hésitez pas à solliciter l'équipe de circonscription pour vous accompagner dans cette réflexion.

- **La mise en place des conseils pédagogiques école/collège :**

Une liaison école/collège de qualité est déjà effective sur tous les secteurs de collège de la circonscription, je remercie les enseignants pour leur engagement. Ce travail en collaboration avec les collègues du second degré devra se poursuivre afin de fluidifier les parcours des élèves.

Pour enrichir nos pratiques, je vous invite à consulter les fiches repères (<http://eduscol.education.fr/conseil-ecole-college>) qui proposent des pistes de réflexion et des ressources.

- **L'accompagnement personnalisé des élèves :**

« Il s'agit de prévenir la difficulté en mettant en œuvre les démarches appropriées aux besoins de chaque élève pour mener chacun au maximum de ses possibilités. »

Je vous invite à poursuivre la réflexion engagée lors de l'animation pédagogique dédiée à ce sujet en 2013/2014.

Lors des conseils des maîtres consacrés aux élèves en difficulté, il s'agira de définir finement la problématique scolaire de ces derniers et d'établir avec si possible la collaboration du RASED une stratégie globale de prise en charge de la difficulté. *Je vous demande donc de fixer dès le début de l'année les dates des CMC « élèves en difficulté » afin que les membres de réseau puissent se rendre disponibles. Je vous rappelle que je souhaite être destinataire de ces comptes rendus de CMC.*

Les fiches de demande d'aide doivent être parvenues au réseau dès que possible, au **plus tard fin septembre**.

Je vous rappelle également que le redoublement constitue un recours ultime ; il est donc tout à fait **exceptionnel**, précisément justifié et accepté par la famille. En tout état de cause, il comporte des aménagements particuliers précisés dans un PPRE.

- **L'entrée de l'Ecole dans l'ère du numérique :**

Un temps de formation départemental sera organisé le 17 décembre 2014 sur cette thématique.

- **Les rythmes scolaires :**

L'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la réflexion engagée sur la réorganisation du temps scolaire.

- **La refondation de l'éducation prioritaire :**

Vous trouverez dans le B.O. n°23 du 5 juin 2014, 14 mesures et des repères rassemblés dans un référentiel (<http://eduscol.education.fr/cid76446/referentiel-pour-l-education-prioritaire.html>) pour une éducation prioritaire plus efficace.

2. L'ORGANISATION de l'ECOLE :

- **Les relations avec les parents d'élèves**

Je renouvelle mon souhait que vous attachiez une attention toute particulière aux relations avec les familles tant cela est déterminant dans la réussite des élèves.

Lors de la réunion de rentrée je vous invite à les encourager à participer à la vie de l'établissement scolaire et à assurer pleinement leur rôle dans la communauté éducative. En particulier, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école est essentielle. **Ces élections auront lieu les 10 et 11 octobre.** Un outil numérique (ECECA) a été créé pour faciliter leur mise en place.

- **Communication écoles / circonscription**

La correspondance administrative s'effectue par la voie hiérarchique, sans aucune exception, sous peine de retard, parfois préjudiciable dans le traitement de l'affaire concernée. Tous les courriers doivent être adressés sous couvert du directeur. Les courriers adressés au directeur académique doivent l'être sous couvert de l'inspecteur de la circonscription. Les directeurs pourront accompagner et conseiller les jeunes collègues qui peuvent être désarmés face aux règles administratives.

La correspondance numérique s'effectue prioritairement **via la boîte de la secrétaire de circonscription** et mérite le respect de quelques règles minimales (formules de politesse et modalités d'envoi). Pour faciliter la lecture, le traitement de l'information et l'identification d'un message, il est indispensable d'indiquer le nom de votre école, de limiter les courriels à un seul objet et de nommer précisément les pièces jointes. *La correspondance se fera uniquement via les boîtes professionnelles en ac-dijon.fr dont tous les enseignants bénéficient.*

Les procès-verbaux des conseils d'école doivent être envoyés à la circonscription dans les 15 jours suivant la réunion **par voie électronique**. *Je vous invite à solliciter ma présence en cas de besoin et à nous envoyer les dates prévues au moins 15 jours à l'avance.*

Les comptes rendus de conseils de maîtres et de conseils de maîtres de cycle seront conservés dans un classeur dédié à l'école et envoyés par voie électronique à la circonscription dans les quinze jours suivant la réunion. Ces documents seront visés lors des visites d'inspection.

- **Obligations de service des enseignants :**

*Je rappelle à tous les enseignants **l'obligation de respecter les horaires de l'école**. Votre responsabilité est engagée durant votre temps de travail.*

Conformément au décret n°89-122 du 24 février 1989, le directeur d'école « prend toutes dispositions utiles pour que l'école assure sa fonction de service public. A cette fin, il organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec leurs familles. » L'obligation de surveillance est définie par l'article D 321-12 du code de l'éducation aux termes duquel « la surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée. L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. » Le nombre d'enseignants chargés de la surveillance doit donc tenir compte des effectifs et de la configuration des lieux.

*Je vous invite à privilégier **l'accueil dans les classes plutôt que dans la cour** dès que cela est envisageable, et à poursuivre la réflexion sur la nouvelle organisation du temps scolaire afin d'optimiser les apprentissages des élèves.*

*Je vous rappelle, l'impérieuse nécessité de **tenir à jour le registre de présence**.*

- **Autorisations d'absences et arrêts de travail**

*Je vous remercie de prévenir **le plus tôt possible** le secrétariat de la circonscription pour toute absence prévue justifiant une autorisation d'absence.*

Je vous rappelle que le service public d'éducation doit être rendu dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être à titre tout à fait exceptionnel. **Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande, il est indispensable d'accompagner le formulaire d'un courrier explicatif et motivé.** Lors d'une absence qui conduit le fonctionnaire hors du département, l'avis de Monsieur le Directeur Académique est obligatoire, cela nécessite un temps de traitement plus long.

Pour ce qui concerne les arrêts de travail, après avoir rapidement prévenu l'école et le secrétariat, les enseignants doivent impérativement transmettre le volet 3 de l'arrêt établi par le médecin avec le formulaire d'autorisation de congé. Le volet 1 est conservé en cas de contrôle.

Les déclarations de grossesse doivent être signalées le plus rapidement possible par voie hiérarchique (courrier et attestation du médecin).

Je vous rappelle enfin que nul ne peut s'absenter de sa classe sans y être préalablement autorisé.

3. FORMATION, ACTIONS et RESSOURCES

- **Plan de formation 2014/2015 pour la circonscription (cf annexes)**

Au niveau départemental, une priorité sera donnée cette année à la lecture.

Formation à distance : l'offre de parcours Magistère sera plus importante. Des informations précises vous seront communiquées ultérieurement.

Animation « in-situ » : Les thèmes retenus devront être communiqués avant les vacances d'automne pour validation par l'inspectrice. Les dates et horaires devront être communiqués au moins un mois à l'avance.

- **Actions**

La journée du sport scolaire aura lieu le mercredi 17 septembre 2014.

Dans ce cadre, deux temps de formation sont proposés par l'USEP. Le matin un stage de pelote basque sera organisé. Les enseignants désireux de participer à ce stage devront faire part de leur candidature à l'USEP58 (usep58@fol58.org). Un second temps de formation aura lieu l'après-midi autour du futsal. Les modalités d'organisation de ces deux temps seront précisées par l'USEP 58

Par ailleurs, comme l'an passé, les écoles ou secteurs désireuses d'organiser une rencontre sportive USEP la semaine du 15 au 19 septembre peuvent prendre contact avec Philippe Charleux.

Concours Math'Nièvre

En partenariat avec CANOPE Nièvre, le groupe Science de la Nièvre reconduit le concours, intitulé «Math'Nièvre», à destination des classes de CM et 6^{ème}. Celui-ci repose sur cinq épreuves d'une heure réparties sur l'année scolaire. Pour chaque session, une série de problèmes est soumise à la classe qui doit proposer ses réponses après un travail de concertation, d'argumentation pour une prise de décision. Les situations problèmes mobilisent des compétences faisant appel à la logique, au raisonnement, à la géométrie et au calcul. Vous trouverez toutes les modalités sur le site de CANOPE ou de la DSDEN 58.

Des défis scientifiques

Le groupe Science de la Nièvre propose des défis scientifiques pour les cycles 1, 2 et 3. Je vous invite à prendre connaissance des informations concernant ces actions (site DSDEN 58 et plaquette mise à disposition des écoles) ; elles devraient participer à vous aider dans la programmation de votre enseignement scientifique.

	1 ^{er} défi	2 ^{ème} défi
	à retourner au groupe départemental (un conseiller pédagogique de votre circonscription) avant le 19 décembre 2014	à retourner au groupe départemental (un conseiller pédagogique de votre circonscription) avant le 24 avril 2015
Maternelle	Je vous mets au défi de construire une boîte à neige.	Je vous mets au défi de construire un bonhomme géant uniquement à partir de matériaux de récupération.
Cycle 2	Alors que le noisetier, l'érable et le pissenlit ne peuvent pas se déplacer, je vous mets au défi de montrer comment ils peuvent aller s'installer dans le pré d'à côté.	Je vous mets au défi de construire une girouette qui indique les points cardinaux.
Cycle 3	Je vous mets au défi de fabriquer une carte animée grâce à un engrenage.	Je vous mets au défi de verser au moins 3 liquides dans un verre sans qu'ils se mélangent.

• Ressources

Mallettes « Sciences »

Je vous rappelle que des mallettes peuvent être empruntées à la circonscription par l'intermédiaire des conseillers (cf annexes).

Manuels

La circonscription dispose de nombreux manuels qui peuvent vous être prêtés.

U.S.E.P

Le comité USEP 58 et Philippe Charleux restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets sportifs (formation, mise à disposition d'intervenants et de matériel, organisation de rencontres). Un document de présentation a été remis aux directeurs d'école.

4. INFORMATIONS DIVERSES

• Fiches individuelles de renseignements

Elles doivent être remplies très précisément par **tous les enseignants** et renvoyées au secrétariat au plus tard le **15 septembre 2014 sous forme électronique** (merci de bien vouloir **enregistrer votre fiche sous votre nom** afin d'en faciliter le traitement).

• Inspections

Les inspections débuteront début octobre. Une note de service spécifique sera envoyée à ce sujet pour préciser les modalités et les attendus.

• Annexes

- **L'aide mémoire CCNM** (coordonnées des personnels, horaires, calendrier scolaire)
- **Le document synthétique « Sorties scolaires »**
- **Le plan de formation pour l'année 2014/2015**
- **La liste des mallettes sciences et leur contenu**

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

Je sais que je peux compter sur votre engagement au service de vos élèves.

Je reste à votre disposition pour toute interrogation ou tout problème que vous pourriez rencontrer tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,

Signé

Frédérique Mattès